

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2024

GÉNÉRALISER LES CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LES CITÉS ÉDUCATIVES
ET DES ORTHOPHONISTES - (N° 1755)

AMENDEMENT

N° AC8

présenté par
Mme Bonnet

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« à l'ensemble des cités éducatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'évaluation s'avère positive, il conviendra d'étendre cet accès facilité aux orthophonistes à l'ensemble des écoles, même en dehors des cités éducatives.